

Frais de déplacement des agents publics

Parution au journal officiel de l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

- ▶ Province : taux de 55€ à 70€
- ▶ Villes de +200 000 habitants et métropole du grand Paris : taux de 70€ à 90€
- ▶ Paris intra-muros : taux de 70€ à 110€
- ▶ Agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite : taux de 120€ dans tous les cas.
- ▶ Repas et dîner : 15,25€ (7,62€ si repas administratif). Ce taux reste inchangé.

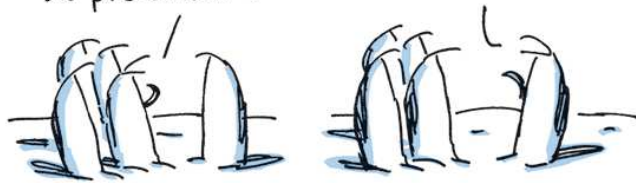
Dans le même temps, le barème des indemnités kilométriques sera augmenté de +17% correspondant au cumul constaté de l'inflation depuis 2006.

- ▶ Le décret 2019-133 du 25 février 2019 précise le champ d'application de la réduction de cotisations salariales et exonération d'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires effectuées à compter du 1^{er} janvier 2019. Il liste les 28 éléments de rémunération concernés.

Période compliquée

Nous voulons un nouveau référendum pour annuler le scandaleux résultat du précédent!

Et que diraient ceux qui étaient satisfaits du résultat du précédent référendum?



Mais c'est nous!



Kévin Goace



Rejoignez l'UNSA, le syndicat de ceux qui sèment et obtiennent des résultats.

Taux DE/CED/TSO CIA 2019

Les taux d'avancement OUVRIERS/CHEFS D'EQUIPE/TSO ont été communiqués par la DRH du ministère. Ils seront appliqués sur la période 2019-2020-2021.

OUVRIERS - CHEFS D'EQUIPE	TSO
2019	2019
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe VII : 15% • Hors-Groupe : 14% / HGN : 12% • HCAI/HCB : 12% / HCC : 8% 	<ul style="list-style-type: none"> • TSO tous groupes : 14%
2020	2020
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe VII : 14% • Hors-Groupe : 13% / HGN : 11% • HCAI/HCB : 12% / HCC : 8% 	<ul style="list-style-type: none"> • TSO T3 à T5 Bis : 14% • T6 à T7 : 13%
2021	2021
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe VII : 14% • Hors-Groupe : 12% / HGN : 10% • HCAI/HCB : 12% / HCC : 8% 	<ul style="list-style-type: none"> • TSO T3 à T5 Bis : 14% • T6 à T7 : 13%

CIA 2019 - Crédits en augmentation de 32% et versement en une fois sur la paie de septembre 2019.

- ▶ Les possibilités de modulation sont de 20% pour les catégories A, de 10% pour les catégories C et 15% pour les catégories B.
- ▶ Les montants de référence sont augmentés de 24% pour les catégories C, de 11% pour les catégories B et de 8% pour les catégories A.

AAE - IEF - CTSS - CED	1300€	(1200 en 2018)
ASS - Infirmiers - Bibliothécaire	1000€	(900 en 2018)
SA - TSEF	730€	(660 en 2018)
AdjAdm - ATMD	470€	(410 en 2018)